

Compte rendu succinct.
Séance du Conseil Municipal du 3 mars 2010

La séance est ouverte à 18 h 10.

Après avoir entendu quelques communications, le Conseil Municipal :

- se dit favorable
 - o à la création d'un premier Conseil Consultatif de Village à OEUTRANGE à titre expérimental,
 - o à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres, en prenant acte des règles de remplacement des membres titulaires et désigne, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, MM. Jean-Paul PARGNY, Georges DELUY, Mme Ariane GILQUIN, MM. Dominique MELI, Serge FRITZ en tant que membres titulaires et M. Cécil COVES, Mmes Josy-Anne OESTREICHER, Brigitte VAISSE, M. François COMBE et Mme Monique THEISSE comme membres suppléants,
- élit Mme Annie HACKENHEIMER, en tant que nouveau délégué communautaire pour représenter la Ville de Thionville, en remplacement de M. Matthieu SCHMIDT, élu démissionnaire au sein du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération « Portes de France - Thionville », conformément à la réglementation en vigueur.
- prend acte, après débat, des orientations budgétaires 2010.
- élit, conformément à la réglementation en vigueur, Mme Eliane ROMANI, M. Jean-Paul PARGNY, Mme Nathalie SWOL et Mme Véronique SCHMIT en qualité de membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées.
- se prononce en faveur de l'admission en non-valeurs de recettes irrécouvrables de l'exercice 2010 pour un montant qui s'élève à 52.447,20 € pour le Budget de l'Eau.
- se dit favorable
 - o à l'adhésion du Syndicat Intercommunal pour l'Elimination des Ordures Ménagères de la Région Thionilloise au Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Déchets Ménagers de Lorraine Nord (S.Y.D.E.L.O.N.),
 - o à la vente d'un véhicule au Syndicat mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Thionilloise (S.C.O.T.A.T.) au prix de 10.000 €.
- débat, en application de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, du tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la Ville en 2009.
- émet un avis favorable
 - o à la passation d'une convention entre la Ville et son Amicale du Personnel, au titre de l'année 2010,

- à la programmation des animations culturelles de la Bibliothèque pour 2010,
 - à la reconduction du Festival "Des Frontières et des Hommes" pour un coût estimé à 40.300 €,
 - à la prise en charge des défraiements et des prestations des divers partenaires et intervenants extérieurs dans le cadre du cycle de conférences organisé par la Direction de l'Action Culturelle pour un coût prévisionnel estimé à 2.000 €,
 - à la reconduction du Festival « Cirque : Nouvelles Pistes » organisé en partenariat avec la Compagnie des Ô, pour un coût global de 39.700 €,
 - au versement de subventions pour un montant total de 11.000 € dans le cadre des actions menées autour de l'Ecole Jacques Prévert,
 - sur le principe d'inclure désormais les clauses d'insertion dans tous les marchés publics concernés, sous réserve que la nature, le montant et la durée d'exécution des prestations le permettent,
- sollicite
- la Déclaration d'Utilité Publique et d'Intérêt Général pour l'aménagement du Secteur des Etangs de Saint-Pierre et décide de déléguer à l'Etablissement Public Foncier de Lorraine la mise en œuvre de la procédure de D.U.P. ainsi que l'acquisition à l'amiable ou, en cas de besoin par voie d'expropriation, des terrains faisant l'objet au P.O.S. de l'emplacement réservé n° 38 pour équipement d'intérêt général,
 - la constitution d'un groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) en vue des consultations pour la passation de certains marchés.
- émet un avis favorable
- à la souscription d'un emprunt de 383.000 € par le C.C.A.S.,
 - au Budget 2010 de l'Office Public de l'Habitat (O.P.H.) de la Ville de Thionville.
- accorde sa garantie à hauteur de 25 % aux emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations
- à BATIGERE S.A.R.E.L. :
 - pour la réhabilitation d'immeubles sis 5 à 13, Rue Racine, 2-4, Chaussée d'Océanie, 1-3-5, Rue Molière/10, Square Fénelon et 2-4-6, Impasse Corneille pour un coût total de l'opération de 7.295.014 €, financée à hauteur de 5.557.000 € dans le cadre des financements A.N.R.U. par trois prêts, garantis par la Ville à hauteur de :
 - 455.000 € pour le Prêt Renouvellement Urbain Subventionné (P.R.U. AS),
 - 250.000 € pour le Prêt Amélioration (P.A.M.),
 - 684.250 € pour l'Eco Prêt Locatif Social Réhabilitation.
 - pour la construction de 24 logements collectifs locatifs sis, Rues des Enfants de la Fensch et Saint-Pierre pour un coût total de l'opération de 4.215.297 €, financée à hauteur de 3.723.000 € par quatre prêts, garantis par la Ville à hauteur de :
 - 565.000 € pour le Prêt Locatif à Usage Social Travaux (PLUS Travaux),
 - 150.500 € pour le Prêt Locatif à Usage Social Foncier (PLUS Foncier),
 - 188.750 € pour le Prêt Locatif Aidé à l'Insertion Travaux (P.L.A.I. Travaux),

- 26.500 € pour le Prêt Locatif Aidé à l'Insertion Foncier (P.L.A.I. Foncier),
 - dans le cadre de l'acquisition - amélioration de 9 logements collectifs locatifs sis 5, Rue du Four Banal, pour un coût total de l'opération de 2.700.245 € financée à hauteur de 1.450.000,- € par deux prêts, garantis par la Ville à hauteur de :
 - 75.000 € pour le Prêt Locatif à Usage Social Travaux (PLUS Travaux),
 - 287.500 € pour le Prêt Locatif à Usage Social Foncier (PLUS Foncier),
 - à l'Office Public de l'Habitat (O.P.H.) de Thionville :
 - pour l'acquisition - amélioration de 4 logements situés 1, Rue des Semailles à Elange, pour un coût total de l'opération de 447.000 € financée à hauteur de 361.700 € par deux prêts, garantis par la Ville à hauteur de :
 - 18.262,25 € pour le Prêt PLUS Foncier,
 - 72.162,75 € pour le Prêt PLUS,
 - pour l'acquisition - amélioration de 4 logements situés 15, Rue de la Perdrix, pour un coût total de l'opération de 370.000 € financée à hauteur de 298.400 € par deux prêts, garantis par la Ville à hauteur de :
 - 15.903 € pour le prêt PLUS Foncier,
 - 58.697 € pour le prêt PLUS,
 - pour l'acquisition - amélioration de 4 logements situés 17, Rue de la Perdrix, pour un coût total de l'opération de 316.000 € financée à hauteur de 253.100 € par deux prêts, garantis par la Ville à hauteur de :
 - 13.527 € pour le prêt PLUS Foncier,
 - 49.748 € pour le prêt PLUS,
- se dit favorable
- à la révision des tarifs du Centre Funéraire Municipal applicables à compter du 15 mars 2010,
 - à l'acquisition de terrains nécessaires à l'extension du Centre Funéraire.
- prend acte du bilan des opérations foncières réalisées en 2009.
- décide
- l'acquisition d'un terrain, Rue Molière, d'une surface de 1 a 47 ca dans le cadre du projet de renouvellement urbain de la Côte-des-Roses,
 - la cession
 - de logements communaux situés 9, Rue Victor Hugo,
 - d'un appartement, Rue du Dr Schweitzer,
 - un échange de terrains, Rue Guérin de Waldersbach afin de permettre un réaménagement de voirie,
 - le versement d'une subvention de 3.000 € ou 4.000 € aux ménages remplissant les conditions légales d'éligibilité au dispositif de l'aide à l'accession à la propriété et fixe les opérations de construction de logements neufs concernées.

- émet un avis favorable à l'exploitation d'une installation classée soumise à autorisation par la Société Westfalen à Florange.
- se prononce en faveur de la passation d'une convention tripartite entre la Ville de Fameck, la Ville de Thionville et VEOLIA EAU pour l'entretien de l'installation de désinfection au chlore des sources de Ranguevaux et de Morlange à la station « Kunsol ».

La séance est levée à 21 h 50. .